



SPÉCIAL TPE

# INTERGROS VOUS INFORME

SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI

Suivez-nous !



YouTube



OCTOBRE 2018

## Réforme de la formation et de l'apprentissage : la loi publiée

Publiée au Journal Officiel le 6 septembre 2018, la loi 'pour la liberté de choisir son avenir professionnel' modifie largement la formation professionnelle et l'apprentissage. Principales nouveautés et nouvelles opportunités...

### Faisons le point

## Contrat PRO & vous, la team gagnante !



Pour atteindre votre but, pensez au Contrat PRO, une solution efficace pour recruter de jeunes talents immédiatement opérationnels et performants. Bénéficiez en outre de nombreux avantages, comme la prise en charge de la formation par Intergros, une aide à la fonction tutorale et une prime à l'embauche de l'Etat pouvant atteindre 4 000€.

En savoir +

## Contrat de PRO : donnez un coup de jeune à votre performance



Le Contrat PRO 2.0, c'est aujourd'hui sur

## monEspace



La procédure d'enregistrement des contrats est désormais 100% dématérialisée. Invitez tout d'abord l'organisme de formation à enregistrer le contrat sur [monEspace](#), et à déposer les pièces en ligne (convention, programme...). Il ne vous reste plus, ensuite, qu'à compléter les informations relatives à la rémunération, à la nature du contrat et au tuteur.

[En savoir +](#)

### Pratique et économique : voici le e-CACES en ligne !

Le savez-vous ? L'[AFTRAL](#) propose un module e-learning pour faciliter le recyclage CACES de vos caristes. Cet outil en ligne s'adapte à votre organisation et au niveau de maîtrise du numérique de chaque utilisateur, pour une durée totale de formation divisée par deux. Autre avantage : une prise en charge par Intergros dans le cadre de l'offre 'Organismes à tarifs négociés'. Pour plus d'informations, visionnez la [vidéo de démo de l'AFTRAL](#) et consultez le site [solutionsFormation](#).

### Nouveau ! Découvrez nos formations au RGPD

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles - dit RGPD - est entré en application le 25 mai 2018. Pour vous aider à répondre aux nouvelles obligations, Intergros vous propose des formations entièrement prises en charge dans le cadre des solutionsFormation.

[S'inscrire](#)

Rédaction des contenus : Cabinet Boumendil & Consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.